Paris, 19 mars. — La nouvelle des demandes faites par la France pour une station navale sur le Yang-Tse-Kiang, dans la province du Yunnan, grande colère des feuilles anglaises. Le *Petit Moll Gazette* publie un article qui dit que la France ne peut rien faire à Paris qui vaut le moindre intérêt — que l'Angleterre possède toute la France.

Le *Daily Mail* dit : « Pas encore pour le dépôt de charbon et le chemin de fer. Nous ne croyons pas que l'Angleterre puisse admettre que la France s'étende dans l'Hinterland qui est le prolongement de Hong-Kong. »

Le *Morning-Post* dit que la France devienda maîtresse de toute la Chine méridionale au sud du Yang-Tsé-Kiang et gênera considérablement les arrangements conclus récemment entre la Grande-Bretagne et la France, mais c'est surtout le chemin de fer de la frontière du Tonkin à travers le Yonnanqui causera aux Anglais la jalousie la plus vive.

En ce qui concerne le dépôt de charbon, l'Angleterre ne peut faire aucune objection, mais le dépôt *fait* ne peut pas rester sous le contrôle exclusif et complet du pouvoir de l'Angleterre.

Paris, 19 mars. — Le ministre de Chine a eu cet après-midi une entrevue avec M. Hanotaux. Les négociations relatives au chemin de fer de France, dont plusieurs journaux anglais ont parlé d'une façon inexacte seront reprises directement entre le ministère chinois à Paris qui a reçu pleins pouvoirs de son gouvernement et le ministre des affaires étrangères français.

NOUVELLES ETRANGÈRES

Double Arrestation
A METZ

Metz, 19 mars. — Le journal *Le Lorrain* donne les renseignements suivants sur l'arrestation à Metz, de deux de nos compatriotes.

Il y a quinze ou six semaines, un artiste sculpteur, Frédéric Steinlen, fils de Steinle-quatre ans, originaire de Vevey (Suisse) et dont un frère est dessinateur à Paris, arrivait à Metz et louait une chambre au café de la Porte des Allemands. Steinlen menait une existence assez régulière. Doué d'un talent peu ordinaire, il aurait pu facilement trouver à s'employer dans une maison d'arts décoratifs : il préférait un procédé particulier pour travailler le plâtre. Mais il n'avait voulu accepter aucun engagement.

Tantôt il illustrait des cartes postales; une autre fois, il se disait occupé à faire des agrandissements; ailleurs, en guise de passe-temps, il pratiquait quelque crayonnage original, car Steinlen manie le crayon avec une véritable habileté. Avec cela, il avait le bagout de l'artiste bohème; aimant beaucoup vu et beaucoup voyagé, il abordait sur les sujets de conversation et savait se rendre intéressant.

Plusieurs personnes qui l'avaient approché l'avaient d'abord pris pour un agent électoral venant préparer le terrain pour les prochaines élections. En réalité, ainsi que nous le disons plus haut, Steinlen n'avait pas d'argent, à tel point que son propriétaire dut exercer recours, à la fin du mois, à des combinaisons subtiles pour être payé.

Une dame personne, descendue dans un hôtel du centre de la ville, se chargea de régler le loyer de Steinlen.

On ne demande comment Dussard a été impliqué dans cette affaire. Il n'avait en, en outre, d'après ce que l'on a pu en juger, que des relations très superficielles avec Steinlen, qui, un jour, lui avait demandé s'il pouvait se charger du prélèvement d'un dessin.

Dussard, lui aussi, était quelque peu artiste et aux environs de la Toussaint, il faisait la lettre dans les ateliers de Mézières.

Par un coïncidence inexplicable, ainsi qu'on l'a vu plus haut, il se trouvait en compagnie de Steinlen au moment où l'arrestation eut lieu.

Rien ne permettant pas d'accuser Steinlen d'espionnage, la police allemande fait répandre le bruit que l'artiste est un faux monnayeur.

Le conflit Hispano-Américain

New-York, 19 mars. — Le correspondant du *Herald* à Washington dit que le président et le cabinet l'assurance que le président traitera la question du *Maine* diplomatiquement avant de donner des représentations à l'Espagne au sujet de l'indépendance de Cuba.

Les négociations se poursuivent activement pour l'achat de canonnières et de torpilleurs, et notamment de la canonnière-torpilleur brésilienne *Tupy*, par les Etats-Unis.

La Havane, 19 mars. — Afin d'activer les opérations militaires, trois nouveaux corps d'armée ont été organisés ; le premier à Camagoes, sous le commandement du général Salcedo ; le deuxième à Santa-Clara, sous le commandement du général Aguirre, et le troisième dans l'ouest, sous le commandement du général Gonzales Parrado.

Pendant les sept derniers jours, plusieurs rencontres ont eu lieu entre les rebelles et les Espagnols à Camagues. Les Espagnols ont détruit de nombreuses fortifications.

Les insurgés ont eu sept morts et les Espagnols trois morts et dix-sept blessés.

La préfecture de police a remis au gouvernement insistant un rapport sur les agissements des reporters américains, qu'elle considère comme des agents rebelles et comme la cause en regard des Etats-Unis.

LA BELGIQUE

Un vol de 1.800.000 francs

Bruxelles, 19 mars. — La police bruxelloise a été avisée télégraphiquement que l'homme de confiance d'une comtesse de Saint-Pétersbourg, vient de la faire emportant une somme de 1.800.000 fr. en roubles.

Chronique Régionale

Nominations officielles

Conseillers industriels. — M. Marling, récemment nommé huissier à Roubaix (non encore installé), est maintenu sur sa demande à Tourcoing, en qualité de contrôleur principal de tra classe.

Sont nommés : Sous-contrôleur de 2e classe, M. Guillaud, à Gravelines, M. Maurin, à Quesnoy-sur-Deûle, M. Mellevoide.

Canal de Roubaix

Le bief de Roubaix est mis à sec depuis le 15 mars dans une qu'il sera procédé le 6 avril 1898, à 2 h. 1/2 dans la salle ordinaire des séances de la préfecture, à la vente des herbes du talus et du chemin, jusqu'au 31 décembre 1898 sur le bief du canal de Roubaix (embranchement).

Les offres du dernier soumissionnaire à la Préfecture de Lille (Bureau des Ponts et Chaussées), où les sous-traités peuvent être consultés, et les sous-traités, dans l'heure de la vente, le dimanche 6 avril 1898 à deux heures de cette, les dimanches et jours fériés.

Banquet de la Mutualité

Cette année, dès que possible, le banquet de la Mutualité aura lieu, le 3 avril à 2 heures, le prix du repas sera de 1 fr. 50 par personne.

Les personnes qui désirent y prendre part, sont priées de se faire inscrire à la Mairie, 1, place de la Mairie, 1, Bellevue, 1, Guillaud, 1, Gravelines, M. Maurin; 1 Quesnoy-sur-Deûle, M. Mellevoide.

LE SPORT

VÉLOCIPÉDIE

Rallye-Paper

Le Rallye-Paper organisé pour le 17 avril prochain par les Cyclistes Roubaisiens Roubaisiens, s'annonce de plus en plus brillant.

Nous étions au-dessous de la vérité en annonçant pour 500 fr. de prix et, à notre grande surprise et davantage, disons que le fr. prix consiste en une magnifique bicyclette de marque 1898, d'une valeur de 350 fr. et le 2e prix en une montre en or, valant 200 francs.

Soit une longue liste de 50 prix, dont nous donnerons le détail dans notre édition du dimanche et dont la montant s'élève à plus de 1000 fr.

Nous avons déjà expliqué en quoi consiste le rallye-paper ; nous dirons aujourd'hui qu'avec la parfaite organisation qui présidera à cette réunion, aucune difficulté ne sera possible et que les nombreux cyclistes qui y prendront part, forts comme faibles, y trouveront une joyeuse journée.

Nous applaudissons volontiers à l'œuvre des Cyclistes Excursionnistes Roubaisiens et les félicitons d'avoir à faire d'un rallye-paper un ressort intéressante, à tous les points de vue que celle du 17 avril, le gros chiffre des prix qu'ils y affectent leur en est un sûr garant.

L'exposition des prix sera les en local des Excursionnistes Roubaisiens, 54, rue de Sébastopol, à partir du 5 avril. Les cyclistes peuvent y prendre, dès maintenant, leur billet d'inscription.

*

Nous apprenons l'ouverture aux 68 de la rue de la Gare de Roubaix, d'un magnifique magasin de cycles des premières marques françaises et américaines où l'on trouvera réunies la célèbre machine Gladiator et laquelle Crédeng parcourt 1000 kilomètres en 24 heures ; la Clément, la Rochet, les deux vieilles marques françaises dont la réputation n'est plus à faire et enfin la machine américaine Stoddard, dont le fini et l'élégance font l'admiration de tous les connaisseurs.

Il y aura aussi, paraît-il, un joli choix de voitures d'enfants, d'un fini irréprochable et à des prix excessivement avantageux.

MM. Courvoisier et Dubeuf, les sympathiques propriétaires de cet établissement ne sont pas des inconnus dans la région ; depuis de longues années ils exploitent à Tourcoing une maison du même genre, 53, rue St-Jacques.

*

L'Union vélocipédique Tourquennoise s'est réunie *mercredi 16 mars, à 9 heures du soir sous la présidence de M. Dumortier, président.* Au début de la séance on procède au vote pour l'élection d'un nouveau membre, M. Alphonse Bergeon, qui est élu à l'unanimité. Les nouveaux candidats sont présentés pour faire partie de l'U. V. T.

Le secrétaire donne ensuite lecture d'une lettre adressée à la société par M. A. Swab de Bon, *président du comité sportif de la F.V.N. dans laquelle il fait connaître que cet élément vient de se scinder en deux nouvelles sociétés* ; il propose à nous de nouveaux règlements sportifs à soumettre au congrès de la F.V.N. a été imprimé.

M. Swab demande au président de l'U. V. T. d'envoyer un exemplaire à chaque délégué afin de faciliter la discussion qui aura lieu le 27 mars. Ces règlements seront envoyés incessamment aux intéressés.

Le président fait savoir à la Société qu'il a adressé à la municipalité la lettre tendant à obtenir la subvention de 1,500 francs nécessaire à l'organisation de la course sur route Tourcoing-Béthune. Dans cette lettre, M. Delahousse informe M. le Maire qu'une course d'automobiles aurait lieu le même jour que la course de bicyclettes. L'administration prenant de plus en plus d'extension dans notre région, ce serait un double plaisir pour les Tourquennois d'assister à cette fête.

On procède ensuite à la révision le règlement de l'U.V.T. Différents articles sont cité mêlés, d'autres y ont été ajoutés. L'article ayant rapport aux excursions sera discuté dans la prochaine réunion qui aura lieu mercredi 23 mars.

Dimanche prochain, à 7 heures du matin, départ du café Delevoie, place de la République, pour une excursion à Doliémont.

P. d'ALLIER.

Chronique Locale
ROUBAIX

Défense des instituteurs contre la diffamation

Les instituteurs sont souvent diffamés par des adversaires qui ne reculent devant aucun moyen lorsque pour les atteindre ils ne hésitent pas dans leur considération, et ces notables, autant qu'honorables fonctionnaires, sont complètement désarmés devant la calomnie.

Si, fatigués de calomnies répétées ils en réfèrent à leurs chefs hiérarchique, ceux-ci, impuissants à réprimer l'outrage, sont à leur offrir que des consolations, des encouragements, voir même des paroles réconfortantes qui malheureusement ne parviennent pas à faire disparaître la calomnie et encore moins à punir les calomniateurs. « Patience, mon ami, on dit du bien de vous au dessus des injures. L'on sait ce que vous valez ». Mais en attendant la calomnie fait son œuvre.

Certes, oui, chacun sait ce que valent les instituteurs, mais cela n'empêche que certains soient toujours disposés à les nier et avec eux, l'Ecole qui est surtout visée derrière l'instituteur.

Tant que la calomnie est orale, les calomniateurs peuvent échapper à la juste réprimande de leur mauvaise action, mais lorsque c'est dans des entretiens plus publics, des lettres sont répandues, les choses changent de face. La on se trouve en présence de personnes responsables et il faut que le calomniateur s'excuse aux victimes.

Rien que confiant dans la justice de son pays, en appeler à elle est un leurre auquel l'instituteur seul doit renoncer.

D'abord qu'est-ce qu'un journal ? Insulte, lui, mendeste fonctionnaire, au budget mérient, ne doit il pas reculer devant les dépenses autant que devant les démarches multiplies que nécessite toute action en justice ?

Hélas, les délateurs professionnels savent bien que, oui, et sans pudeur, comme sans retenue, ils profitent de l'espèce d'infériorité où la loi, les convenances et le manque d'argent placent les instituteurs.

Mais ce que l'unité ne peut faire, la collectivité doit le tenter.

Il faut, ainsi que le proposent quelques amis de l'Ecole : *MM. Bidart, André Boix, Lafon, etc.*, insérer dans les statuts des Associations d'instituteurs un petit paragraphe ainsi conçu : « La Société se soutenir de ses deniers ceux de ses membres qui, dans le cas de légitime défense, auraient une action judiciaire à intenter à un diffamateur.

L'idée est lancée : elle est bonne, pratique, et sûrement elle fera son chemin.

Pour commencer, nous dirons que la Société qui a l'A » de la Gironde et surtout elle sera adoptée.

De là elle fera son tour de France pour la plus grande stabilité des instituteurs.

Il est temps qu'on demande aux associations tout l'effort de solidarité qu'elles peuvent produire. Elles portent en leur sein une force, et, si elles le veulent, elles doivent s'en servir pour le bien général.

Autour du Tribunal

Les tribunaux français, y compris les justices de paix, sont-ils dans l'obligation de connaître d'une contestation en matière personnelle et mobilière, lorsque deux étrangers plaident l'un contre l'autre ?

Sur cette question fort controversée voici les principes qui semblent en jaillir :

Si, en vertu de l'article 14 du Code civil, les tribunaux doivent être nommés au conseil, le juge-tribunal ne doit pas d'office incompétent.

Si, en vertu de l'article 15, le partie non la française, il pourra, dans ce cas, se dérober à la juridiction française, il pourra, dans ce cas, se dérober à la juridiction française, il pourra, dans ce cas, se dérober à la juridiction